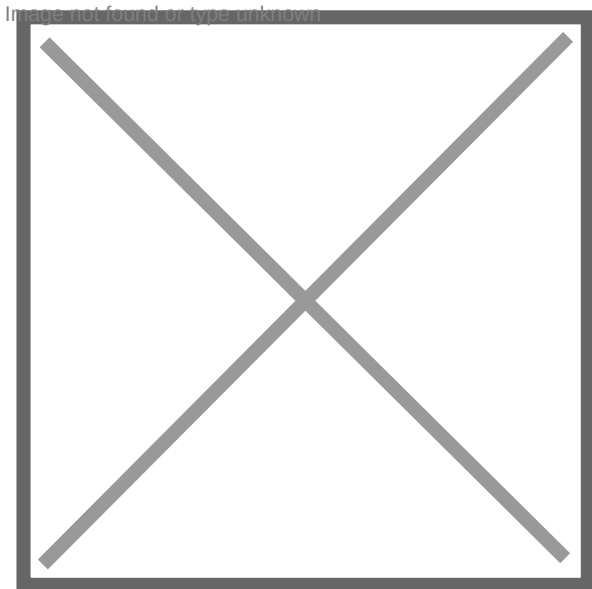




Finaref a arreté mes prelements de surrendettement

Par **christelleviada**, le **26/01/2010** à **08:40**

Bonjour,

Je suis surrendetée depuis 2007. Mon plan a été accepté par mes creanciers sans probleme. Mes prélèvements dans la phase 1 s'élevaient à 10 euros par mois par crédit. Plan que je respecte depuis. Hors à ma grande surprise hier un huissier s'est présenté chez moi me demandant de payer finaref. Je lui explique que je suis en surrendettement et que je comprend pas pourquoi finaref me demande cette somme énorme (7800e) . L'huissier voyant ma stupefaction me demande de regrouper tous les papiers et de reprendre contact avec lui.

Dès son depart je suis allé chercher mon dossier de surrendettement. Face à cette incomprehension je regarde mon compte bancaire. Je me rend compte que finaref ne me preleve plus depuis 1an et demi. Je ne sais pas pourquoi ils ont stoppé ces prelevements e je n'ai jamais pris la peine de regarder mes prelevements car dans ma tete il est evident que mon prelevement ait lieu tous les mois (la somme etant peu importante je n'ai pu m'en rendre compte) . Depuis mon surrendettement je n'ai jamais reçu de courriers en rapport avec mes dettes. Elles sont payées chaque mois (Enfin ce que je croyais) donc c'est logique de ne rien recevoir. Je suis désorientée je ne refuse pas de payer mais je ne peux pas plus que mon plan de surrendettement qui est aujourd'hui en phase 2 et dont le montant de finaref s'eleve à 88 euros par mois. Je veux bien les payer mais j'ai peur que finaref ou l'huissier me renvoi sur une negligence de ma part et que de ce fait le plan soit caduque.

Aidez moi.....Est ce aussi peut etre une tactique de finaref pour mettre l'endeté en portafaux. Je comprend pas comment un prelement automatique peut cesser du jour au lendemain sans ma demande ou mon accord. Et le pire c'est que je n'ai jamais reçu un courrier de leur part disant que je ne payais plus.

J'attend une reponse merci.

Autre chose j'ai un vehicule, c'est ce qui me sert pour aller travailler et je fais des horaires qui ne me permettent pas de prendre les transports en commun.

Dois je par precaution le ceder car j'ai peur qu'ils me le saisisse.

Christelle V